# **QUELLE EAU BUVEZ-VOUS?**





## **ZONE DE DISTRIBUTION : PEYROLLES**

Conclusion sanitaire

ndicateur giobai de qualit

D

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

**D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : D

2024

L'eau distribuée présente des concentrations en arsenic excessives. Sa consommation est interdite à l'ensemble de la population.

#### Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : CAPTAGE DE PEYROLES (PUITS LA SALLE). L'eau qui l'alimente est d'origine superficielle.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 24 personnes sur 1 commune (PEYROLLES). Le responsable des installations est : « COMMUNAUTÉ COMMUNES CAUSSES AIGOUAL CÉVENNES TERRES SOLIDAIRES ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « MAIRIE DE PEYROLLES » qui assure l'exploitation du réseau.

### PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

### **BACTÉRIOLOGIE**

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Très bonne qualité

Nombre de prélèvements : 11 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml

Années prises en compte : 2022, 2023, 2024

#### NITRATES

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Très bonne qualité

Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 5,9 mg/L Valeur maxi : 5,9 mg/L

# PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

### Quelques conseils



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 1

Conformité: 100 %

Nombre de substances recherchées : 297 Valeur maxi : 0,009 microgramme/L Année prise en compte : 2022

### ADOUCISSEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire

#### TURBIDITÉ



Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : **3** Conformité : **100** % Valeur maxi : **0,47 NFU** 

#### ARSENIC



Mauvaise qualité

Elément d'origine naturelle ou industrielle. Le maximum réglementaire est 10 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 11 microgramme/L Valeur maxi : 12 microgramme/L

#### Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le **09/07/2025** 

UDI 030000333

### **INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

DURETÉ

Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 7,22 °f Valeur maxi : 7,22 °f

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.